

ries un district au lieu de deux. La Colombie-Anglaise en a deux au lieu de cinq. On a maintenant, en tout, seize districts avec un personnel de 140 au lieu de 239.

Je crois intéresser le comité en lui apprenant que de \$445,440 qu'il était le 1er avril 1920, le bordereau de paye qui, déduction faite des \$48,060 d'appointements payés aux employés démissionnaires ou décédés, représentait le total net de \$397,380, est maintenant de \$312,980, ce qui signifie une économie de \$132,460 pour le prochain exercice et de \$84,400 par rapport au dernier. A cette dernière somme il convient d'ajouter les \$10,000, chiffre rond, que l'on économisera sur les salaires des surveillants des travaux de construction, qu'on n'emploiera désormais qu'une partie du temps. Il ne faut pas oublier, non plus, que les appointements du personnel nouvellement réorganisé comprennent les augmentations annuelles pour le prochain exercice, soit \$15,000. Il y a donc une économie réelle de \$109,400.

M. SINCLAIR (Guysborough): Le ministre a-t-il fait entrer en ligne de compte les pensions ou allocations de retraite accordées à ceux dont les services ne sont plus requis?

L'hon. M. McCURDY: Le montant des allocations de retraite n'est pas compris dans ce calcul, mais il est peu considérable. L'économie sera très sensible, il est toutefois impossible de donner de précisions avant que les mises à la retraite soient devenues effectives.

M. SINCLAIR (Guysborough): Le ministre devra dédommager les quatre-vingt-dix-neuf employés congédiés, car je ne conçois pas qu'on les remercie sans leur fournir quelque moyen de subsistance.

L'hon. M. McCURDY: Sous l'ancien régime, je l'ai dit, il y avait 240 emplois. Au cours des trois ou quatre dernières années on s'est abstenu de remplir les vacances. Le nouveau régime ne comporte que 143 emplois.

M. SINCLAIR (Guysborough): Mon honorable ami peut-il nous dire combien il va en coûter chaque année pour servir des pensions aux employés dont on n'a plus besoins?

L'hon. M. McCURDY: J'ai déjà fait savoir au comité que ces montants ne sont pas encore définitivement arrêtés. Les employés qui ont passé moins de dix ans au service du département touchent une certaine somme à titre d'allocation à leur

[L'hon. M. McCurdy.]

départ. Ceux qui comptent dix ans de service ou plus reçoivent une pension égale au soixantième de leurs appointements; autrement dit, l'employé mis à la retraite au bout de onze années de service reçoit onze soixantièmes de la moyenne de ses appointements des trois dernières années.

De sorte que le montant concerné ne pourrait aucunement excéder la moitié des appointements reçus.

M. LEGER: Est-ce que tout le personnel du bureau des ingénieurs, à Chatham, a été destitué?

L'hon. M. McCURDY: Nullement. Le Nouveau-Brunswick est l'une des provinces où les économies effectuées par la réorganisation ne sont pas considérables. Voici quel est le personnel projeté du bureau après sa fusion: ingénieur régional, M. Geoffrey Stead; ingénieur adjoint de 1re classe, M. F. G. Goodspeed; ingénieurs adjoints, MM. H. F. Bennett, G. E. Martin, A. W. Wilbur et W. C. Ewing; ingénieurs de 2e classe qui auront de l'avancement, MM. J. H. Thurber et W. J. Johnston; comptable, M. H. A. McMurray; sténographe, M. C. M. McLean; employés que la réorganisation mettra à leur retraite, M. K. A. Brown, dessinateur; M. M. C. Irvine, dessinateur de 2e classe.

M. LEGER: Alors, il n'y a pas eu beaucoup de destitutions dans ce bureau.

L'hon. M. McCURDY: Je crois qu'il y en a une dans ce bureau, et une dans celui de Saint-Jean.

M. LEGER: Je ne vois pas que l'on fasse une grande économie, parce que le personnel est le même à Saint-Jean, et les frais de route à aucun des endroits de la côte du Nouveau-Brunswick seront considérables. Je pense qu'il y aura une bien plus grande perte de temps, si tous les employés sont réunis dans un seul bureau.

L'hon. M. FIELDING: Ce que le ministre a lu se rapporte à l'établissement du personnel du bureau principal au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. McCURDY: Oui.

L'hon. M. FIELDING: L'honorable ministre a-t-il fait une déclaration au sujet de la réorganisation à Halifax?

L'hon. M. McCURDY: Oh! oui. Je prie le comité de comprendre que les propositions dont je donne lecture sont celles de l'ingénieur en chef du département des Travaux publics, et que l'établissement et le personnel sont soumis à l'approbation de la Commission du service civil. Dans la Nou-